

Compte rendu de séance

Séance du 12 Février 2020

L' an 2020 et le 12 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, SANGLIER Emmanuel

Absents: MILLANA Sandra, GOSSET Cyrille, SAMIN Nicolas

Procuration: Mme MILLANA Sandra donne son pouvoir à Mme CHAUVIERE Shiva
M. SAMIN Nicolas donne son pouvoir à M. GONET Grégory

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 08
- Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 03/02/2020

Date d'affichage : 03/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 14/02/2020

et publication ou notification
du : 14/02/2020

A été nommée secrétaire : M. COULLON Jean

Complément de compte-rendu:

Le compte rendu du 20 Janvier 2020, a été approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Vote du compte administratif 2019 - D-2020-004
Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2019 - D-2020-005
Vote du compte de gestion 2019 - D-2020-006
Budget primitif 2019 - D-2020-007
Vote des taux de fiscalité directe 2019 - D-2020-008

D-2020-004 – Vote du compte administratif 2019

Après que Madame Shiva CHAUVIERE, Maire, ait quitté la séance ainsi que l'exige la Loi, Monsieur JUHEL, doyen de l'Assemblée, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2019.

Le Conseil Municipal étudie chapitre par chapitre le bilan de l'exercice 2019.

Le résultat de chacune des sections s'établit comme suit:

- Fonctionnement
 - Dépenses : 481 996.83 €
 - Recettes : 590 380.23 €
 - Résultat de l'exercice 2019: 108 383.40 €
 - Résultats antérieurs reportés : 504 335.78 €
 - Soit un excédent de 612 719.18 €

- Investissement
 - Dépenses : 191 232.70 €
 - Recettes : 130 440.15 €
 - Résultat de l'exercice 2018 : - 60 792.55 €
 - Restes à réaliser : + 29 270.66 €
 - Résultats antérieures reportés : - 120 567.76 €
 - Soit un déficit de 152 089.65 €

Globalement, la situation budgétaire de la commune au 31 décembre 2019 fait apparaître un excédent de 460 629.53 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le Compte Administratif 2019.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D-2020-005 – Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2019

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Shiva CHAUVIERE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, constate qu'il fait apparaître un excédent d'exploitation est de 460 629.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à **l'unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

- Exécution d'un virement de 152 089.65 € à la section d'investissement (R1068)
- Affectation de l'excédent reporté, soit 460 629.53 € à la section de fonctionnement du budget 2020 (R002)

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D-2020-006 – Compte de gestion 2019

Après que Madame Shiva CHAUVIERE, Maire, ait quitté la séance ainsi que l'exige la Loi, Monsieur JUHEL, doyen de l'Assemblée, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2019.

Ce dernier expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Meung-sur-Loire à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**:

- **Approuve le compte de gestion 2019**

- **Autorise Madame le Maire à signer le compte de gestion 2019**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

D-2020-007 – Budget primitif 2020

Monsieur GONET Grégory, adjoint aux finances, commente le projet de budget primitif pour l'année 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Vu l'ensemble des documents budgétaires

Vu les avis de la commission des finances du 14 janvier 2020 et du 6 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à **l'unanimité** de voter le budget primitif 2020 par nature et par chapitre, arrêté comme suit :

- 958 689.53 € pour la section de fonctionnement.
- 266 927.51 € pour la section d'investissement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D-2020-008 – Vote des taux de fiscalité directe 2019

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GONET pour la présentation des taux de fiscalité directe 2019.

Vu l'avis de la commission finances du 14 janvier 2020,

Vu les explications données par Monsieur GONET,

Considérant que la situation de la collectivité s'est améliorée et que les Messassiens ont participé à cet effort depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de maintenir les taux 2019 soit :

- 13.05 % pour la taxe habitation
- 17.72 % pour la taxe foncière
- 47.57 % pour la taxe foncière non bâti

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Péri scolaire

Une convention extra-scolaire entre les communes de Villorceau et de Messas est à envisager pour l'avenir.

Taxe d'habitation

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux le document relatif à la future réglementation de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale.

La séance est levée à 21h 00